



Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 24 janvier 2024

Question écrite urgente

Fin de l'exploitation du P+R Gare de Meyrin : qu'en est-il de la compensation des places de parking ?

Les parkings d'échange « P+R » sont destinés aux automobilistes afin de leur permettre d'accéder au centre-ville en transports publics, après avoir stationné leurs véhicules dans ces P+R. L'objectif de ces équipements, généralement situés en périphérie et desservis par les transports publics, est d'éviter qu'un nombre plus important de voitures circulent sur nos routes, et notamment dans l'hypercentre.

Idéalement situé à côté de la gare de Meyrin, le P+R n'est plus en service depuis le 1^{er} septembre 2023, alors que la gare a été rénovée dans le cadre du Léman Express et que la future zone de développement d'activités mixtes de Meyrin Satigny est appelée à se développer. Les solutions de remplacement envisagées par la FTI contraignent les utilisateurs à utiliser le P+R Ikea et le parking des Vergers, avec le risque qu'ils se servent de leur véhicule sur l'intégralité du trajet domicile-travail.

Ma question est la suivante :

L'Etat envisage-t-il une meilleure compensation des 20 places de stationnement supprimées au P+R Gare de Meyrin ? Avec quelles solutions ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.